

# BNSSA Recyclage

## Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique : organisation en partenariat avec Sauver et Secourir de la Fédération Française de Sauvetage

### Programme de la Formation

#### Objectifs

Elle a pour objectif la mise à niveau du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique. Le candidat au BNSSA doit être capable de :

- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptée ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

#### Programme

#### Pratique :

Approche du noyé  
Prise de la victime au fond  
Remontée à la surface  
Maintien de la victime  
Remorquage  
Sortie de l'eau  
Parades aux prises du noyé

#### Évaluation des compétences

Le recyclage BNSSA est composé de deux épreuves pratiques (parcours de sauvetage de 100 mètres puis épreuve d'assistance à personne en difficulté)

#### Validation

Obtention du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) : diplôme du nageur sauveteur délivré par le Ministère de l'Intérieur

Date de la Mise à jour : V4 Septembre 2023

**Durée :** 12 heures incluant l'examen et 6 entraînements obligatoires (dates fixées en fonction de la date de l'examen fixée par les services de l'ETAT)

**Public visé :** Cette formation est ouverte aux personnes désirant prolonger la validité de son brevet BNSSA à renouveler tous les 5 ans

**Prérequis :** Être titulaire du BNSSA et être à jour de la formation continue PSE1. Certificat médical de non contre-indication

**Nombre de candidats minimum :** 6

**Nombre de candidats maximum :** 16

**Recyclage :** Tous les 5 ans

**Attribution finale :** À l'issue des épreuves pratiques un diplôme sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

**Lieu :** à la Piscine Saint-Quenin - Gauchy

**Accessibilité :** Inclusion des personnes en situation de handicap. Remplir les pré-requis indiqués dans les textes du BNSSA et du PSE1 (Ministère Intérieur). Toute demande d'aménagement pourra être étudiée par la référente PSH, en lien avec les textes et la FF de Sauvetage et de Secourisme, le Ministère de l'Intérieur n'ayant pas prévu de dispositions particulières

**Délai d'accès :** 15 jours

**Méthodes mobilisées/ pédagogie :** Mise en situation pédagogique, cas pratique, cas concret, positionnement

**Conditions d'accès :** <https://fr.mappy.com/itineraire>

**Modalités d'évaluations :** Temps de performance

**Lieu :** Intra-Inter-Externe

**Tarif :** À partir de 130 € (à titre indicatif)



**ALM Sport Formation - CFA Centre de Formation d'Apprentis Saint-Quentin - Hauts de France**

**Espace Cré@tis :** Z.A. du Bois de la chocque - 6 Avenue Archimède - 02100 SAINT-QUENTIN

Tél./Fax : 03 23 60 69 36 - Port. 06 87 39 71 79 - Site : [www.alm-formation.fr](http://www.alm-formation.fr) - Mail : [contact@alm-formation.fr](mailto:contact@alm-formation.fr)



Sarl au capital de 5000 € - R.C.S. Saint-Quentin 790 633 838 - SIRET 790 633 838 00012 - NAF APE 8551 Z  
TVA intra : FR 05 790 633 838 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 22020113602 auprès du Préfet de région de Picardie.  
CFA UAI 0022196 B



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE